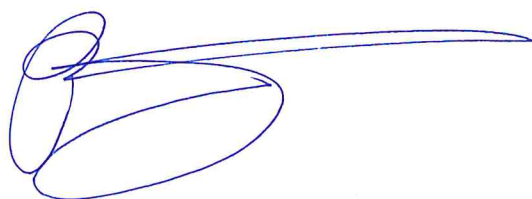


ARTICLE L 1313-1 du CDLD

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Oupeye informe la population que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2022 ont été votées par le Conseil communal en séance publique et peuvent être consultées en la maison communale (service des finances, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT) du 24 juin au 08 juillet 2022.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Pierre BLONDEAU

Pour le Bourgmestre,
l'Echevin délégué,

A blue ink signature consisting of a vertical stroke followed by a horizontal stroke and a small loop.

Paul ERNOUX